



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 20 octobre 2019

M. BORÉ
Conseiller départemental
Président du CHSCT

Monsieur le Président,

Nos organisations syndicales vous interpellent sur la situation de la MDSP de Port Saint-louis du Rhone au regard du projet de réduction de son ouverture au public, de réimplantation des personnels sur Istres ou Miramas mais également sur les conséquences de cette réorganisation pour les MDS immédiatement concernées.

Au-delà de rappeler notre refus de voir se réduire l'accès des usagers au service public et ce quel que soit le territoire, comme de réaffirmer le nécessaire passage d'une telle modification en CTP, le devenir des personnels et l'impact de ces modifications sur l'ensemble des équipes ou MDS concernées posent des questions concrètes.

Ainsi nous souhaiterions pouvoir aborder les sujets suivant :

- Jours et Horaires d'ouverture du centre qui sera requalifié en Antenne et non en MDSP ?
- Prise en charge des frais de déplacement des agents ?
- Conséquences pour les agents assimilés à la MDS d'Istres tant dans le cadre de leur participation au tour de rôle des congés que sur la prise en compte des urgences
- participation pour le personnel de secrétariat au quotidien de la MDS d'Istres ?
- Etablissement des calendriers de permanence pourra-t- il être prévu en début de semaine afin de proposer au public une plus grande disponibilité après le weekend ?
- quid du Stockage des dossiers ?
- Conséquences pour le MDS d'Istres déjà à l'étroit dans des locaux devenus presque inadaptés.... ?
- Quel calendrier de mise en œuvre ?

Si nous savons que la DITAS a pris soin de travailler avec les équipes des MDS concernées nos organisations syndicales souhaitent être associées en amont à cette mutation. Dans ce cadre nous sollicitons un Rendez-vous dans les plus brefs délais.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos respectueuses salutations.

V.MARQUE
Syndicat CGT

C.AMOROS
Syndicat FSU